

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Le 12 octobre 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 6 octobre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de William SCHWOB (pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Claude RICHARD (pouvoir à Marie-Agnès GUEZET)

Patrice JEGO a été élu secrétaire de séance.

1- MISE EN PLACE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)
--

Patrice Jego présente par diaporama les différentes étapes, depuis la loi de 2005, de la mise en place de l'AD'AP concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) et explique que la commune doit déposer cet échéancier prévisionnel (avec les montants correspondants) auprès des services de l'Etat. Les demandes de dérogations (les plus importantes portent sur l'installation d'ascenseur) seront déposées, en même temps, avant le commencement des travaux et seront soumises à l'acceptation du Préfet.

Jean-Marc Bousset insiste sur le fait que certains travaux d'accessibilité sont disproportionnés par rapport au service rendu et que le Conseil Municipal doit réfléchir au devenir des bâtiments communaux (au moins pour les salles « inaccessibles »).

Patrice Jego rappelle que :

- La loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité, pour tous les types de handicap, de tous les Etablissements Recevant du Public.
- La date butoir était fixée au 31 décembre 2014.
- Pendant le délai de 10 ans, un diagnostic des ERP est obligatoire.
- En octobre 2010, la société SOCOTEC a effectué ce diagnostic sur la plupart des ERP de la commune.
- Les diagnostics confiés à une entreprise retenue dans le cadre d'un groupement de commande avec 30 autres communes (conseil municipal de février 2015) viennent d'être rendus.

Il donne également l'échéancier financier qui ne prend pas en compte les travaux pour lesquels des dérogations seront demandées ; il précise également, à la demande d'Agnès Bas, qu'il s'agit d'estimations :

BATIMENTS	2016	2017	2018
SECOURS CATHOLIQUE ERP5	6 500.00 €	7 820.00 €	3 520.00 €
TRESOR PUBLIC ERP3	4 630.00 €	4 060.00 €	0.00 €
VESTIARES FOOT ERP2	6 330.00 €	4 240.00 €	0.00 €
SALLE POLYVALENTE / EX MAIRIE ERP1	8 950.00 €	5 700.00 €	8 710.00 €
SALLE DES SPORTS ERP12	1 670.00 €	0.00 €	6 000.00 €
MAIRIE ERP11	4 370.00 €	0.00 €	0.00 €
LA POSTE ERP4	3 200.00 €	2 340.00 €	0.00 €
LA CURE ERP6	4 680.00 €	3 640.00 €	6 000.00 €
EGLISE ERP9	2 540.00 €	1 390.00 €	0.00 €
TOTAL HT	42 870.00 €	29 190.00 €	24 230.00 €

BIBLIOTHEQUE ERP7	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
GROUPE PRIMAIRE ERP10	0.00 €	0.00 €	20 225.00 €
MATERNELLE ERP8	0.00 €	0.00 €	21 660.00 €
TOTAL HT	0.00 €	0.00 €	43 385.00 €

TOTAL GENERAL HT	42 870.00 €	29 190.00 €	67 615.00 €
-------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Jean-Marc Bousset donne des précisions, par bâtiment, sur les préconisations et sur les dérogations possibles :

- Les travaux à réaliser sont essentiellement le cheminement (podotactile) et l'accès aux bâtiments (suppression des seuils, création de rampe d'accès), les largeurs de places de parking, les mises aux normes des WC, les largeurs de couloirs et de portes, la mise en place de main courante, les hauteurs d'interrupteurs ...
- Les dérogations demandées concernent principalement l'installation d'ascenseur (ancienne mairie, cure, salles 7 et 8) et l'élargissement de cloisons.

Il précise que, lors d'une réunion entre les 6 représentants des communes de la Paroisse, les Maires ont donné leur accord pour une participation financière aux travaux à engager sur la cure.

D'autre part, une rencontre devra également être organisée avec les communes concernées pour le bâtiment préfabriqué du secours catholique installé à la Grosse Aige.

Dès à présent, avant d'être dans l'obligation de réaliser des travaux pour rendre les salles ou bâtiments accessibles, le Conseil Municipal doit réfléchir au devenir des salles selon leur utilité et le coût des travaux ; certaines parties devront, peut-être, être fermées ou vendues.

Bernard Maisse demande pourquoi des délais plus longs sont accordés à certaines communes pour effectuer les mises aux normes ; Patrice Jego répond que les délais sont donnés par l'Etat en fonction des critères suivants : la population ainsi que le nombre et la catégorie des établissements recevant du public.

Sandra Fallaix et Marie-Agnès font remarquer que les trottoirs de la commune ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants ; Patrice Jego indique qu'il n'y a pas de délais pour l'application du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)

Après cet exposé, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Résumé : *L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ratifiée par l'Assemblée Nationale le 20 juillet et le Sénat le 21 juillet 2015, fixe au 27 septembre 2015 le délai pour déposer en préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à tous les propriétaires ou gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) dont le ou les établissements n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.*

La commune de Pouilley les Vignes, propriétaire et/ou gestionnaire d'ERP, devait en conséquence avoir déposé un Ad'AP à cette date après validation par le Conseil Municipal.

Or le fait d'être en groupement de commandes (notification du marché à QCS Services le 2 juin 2015) a occasionné une perte de temps sur les visites de bâtiments et les envois de rapports d'où le décalage pour le dépôt de l'AD'AP.

Le cadre Juridique

La Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Elle met l'accent sur l'accessibilité de la chaîne de déplacement.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devait donc être effective avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place une nouvelle réglementation (Ordonnance N°2014-1090 datée du 26 septembre 2014, et ses textes d'application) instaurant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le dépôt de l'Ad'AP auprès de l'Autorité Administrative (Préfecture ou Mairie selon les cas) devra intervenir dans un délai de 12 mois à compter du 26 septembre 2014. La date limite de dépôt est donc arrêtée au 27 septembre 2015.

La démarche de la commune

En 2011, la commune de Pouilley les Vignes s'est lancée dans un premier diagnostic d'accessibilité réalisé par la société SOCOTEC en groupement de commandes avec les communes de la CAGB.

Ce diagnostic portait sur la voirie et les espaces publics ainsi que sur les ERP communaux. Cela a permis à la commune d'être sensibilisée aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées et de prendre conscience du niveau d'accessibilité du patrimoine communal et des travaux à réaliser.

En 2015, la commune a souhaité adhérer à un nouveau groupement de commandes (qui concerne 30 communes de la CAGB), pour recruter un Bureau d'études chargé de les accompagner dans l'élaboration de leurs Ad'AP. La société QCS a ainsi été missionnée, notamment pour :

- Remettre à jour les diagnostics d'accessibilité des différents IOP (Installations Ouvertes au Public) et ERP afin de prendre en compte les changements d'usage, les travaux réalisés, l'évolution des normes,...
- Programmer les travaux de mise en accessibilité à réaliser selon la période appropriée (3,6, ou 9 ans)
- Accompagner les communes dans les éventuelles demandes de dérogations à effectuer
- La formalisation et la présentation des Ad'AP

L'Ad'AP de la commune porte sur douze ERP et IOP :

ETABLISSEMENT N° 1	Nom :SALLE POLYVALENTE-MAIRIE
	Catégorie :3
	Type :L, R
	Taux d'accessibilité: 55%
ETABLISSEMENT N° 2	Nom :VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL
	Catégorie :5
	Type :X
	Taux d'accessibilité: 81%
ETABLISSEMENT N° 3	Nom :TRESOR PUBLIC
	Catégorie :5
	Type :W
	Taux d'accessibilité: 60%
ETABLISSEMENT N° 4	Nom :LA POSTE
	Catégorie :5
	Type :W
	Taux d'accessibilité: 74%
ETABLISSEMENT N° 5	Nom : SECOURS CATHOLIQUE 5 bis rue Victor Hugo
	Catégorie :5
	Type :M
	Taux d'accessibilité: 73%
ETABLISSEMENT N° 6	Nom : CURE
	Catégorie :5
	Type :M, R, V
	Taux d'accessibilité: 68%
ETABLISSEMENT N° 7	Nom : BIBLIOTHEQUE-centre de documentation
	Catégorie :5
	Type :S
	Taux d'accessibilité: 83%
ETABLISSEMENT N° 8	Nom : ECOLE MATERNELLE
	Catégorie :4
	Type :R
	Taux d'accessibilité: 58%
ETABLISSEMENT N° 9	Nom : EGLISE

	Catégorie :5
	Type :V
	Taux d'accessibilité: 68%
ETABLISSEMENT N° 10	Nom :GROUPE SCOLAIRE
	Catégorie :4
	Type :R
ETABLISSEMENT N° 11	Taux d'accessibilité: 52%
	Nom :MAIRIE
	Catégorie :5
ETABLISSEMENT N° 12	Type :W
	Taux d'accessibilité: 77%
	Nom :SALLE DE SPORTS
	Catégorie :5
	Type :X
	Taux d'accessibilité: 71%

Au regard de ce patrimoine (ou de sa complexité) à mettre en accessibilité, la commune sollicite une période de 3 ans pour mettre en œuvre son Ad'AP. Les travaux de mise en accessibilité s'élèvent à 139 675 € HT répartis sur 3 années selon la stratégie de mise en accessibilité définie par la commune.

Les projets d'Ad'AP des communes membres du groupement de commandes ont fait l'objet d'une présentation en Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui regroupe des membres d'associations représentant les différents types de handicaps, des représentants des associations de personnes âgées ainsi que des représentants des commerces, le 15 Septembre 2015.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Jean-Charles Micallef ne souhaite pas se prononcer sur un programme de travaux concernant des bâtiments dont on ne connaît pas la destination future) :

- Approuve l'opération définie ci-dessus, le montant et l'échéancier prévisionnels
- Autorise M. le Maire à déposer l'Ad'Ap auprès des Services de l'Etat.
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SICA

Sur demande du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux (SICA), le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts qui portent essentiellement sur la composition qui est désormais de 26 communes suite au retrait de 13 communes rattachées à la Communauté de Communes du Val Marnaysien (conseil municipal du 23 janvier 2015).

Les compétences du syndicat sont les suivantes :

Cadre de vie

- Organisation ou soutien à des manifestations sportives (tournoi de foot, judo ...)
- Organisation de fêtes à thème comme la journée du patrimoine
- Soutien à l'Ecole de Musique Instruments, Chant et Animation (EMICA)

Environnement

- Actions de sensibilisation et de valorisation de l'environnement naturel (études de réhabilitation des ruisseaux, prévention des risques de crues, boucles de randonnées pédestres et VTT)

Soutien à la petite enfance

Relais familles assistants maternels

Développement économique du canton

Distribution publique d'électricité. Le SICA est autorisé à adhérer au SYDED.

Bernard Maisse qui a assisté à la réunion du SICA, avec Jeannine Druot et Nadine Burlaud, est surpris car certaines compétences devaient disparaître. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts.

EMICA

Afin de garder l'acronyme, le Conseil d'Administration du 28 septembre dernier a adopté le nouveau nom qui sera : **Ecole de Musique Instruments, Chant et Animation.**

Le point sur la rentrée montre un effectif en baisse : 256 élèves (272 l'année dernière)

Les interventions dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires continuent à Serre, Pouilley et Pelousey.

3- CAGB – GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES EXTINCTEURS

Patrice Jego explique que la CAGB a organisé un groupement de commandes concernant le contrôle et l'achat des extincteurs mis en place dans les bâtiments communaux et a proposé aux communes d'adhérer à ce groupement.

Le marché sera relancé cette année pour une attribution en février 2016 et non 2017 comme précisé initialement. La Ville de Besançon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le marché comporte la maintenance préventive réglementaire, comprenant la visite annuelle sur site ainsi que le contrôle décennal (maintenance en atelier), et la maintenance corrective.

Il comprend aussi l'achat des matériels (en cas de renouvellement ou pour équiper de nouveaux sites), avec un bordereau de prix unitaires et un catalogue pour les achats de pièces détachées. Le nouveau marché comprendra également l'achat des extincteurs destinés aux véhicules.

Le nombre d'extincteurs de la commune (y compris les écoles) est de 51 dont 33 à eau, 5 à poudre et 13 CO2.

Le prix actuel de la maintenance est :

- Vérification annuelle: 300 € TTC
- Renouvellement à poudre: 105€ TTC (tarif 2014)

Le prix du marché actuel à Besançon est le suivant :

- Vérification annuelle: 260 € TTC soit 14% moins cher
- Renouvellement à poudre : 57€ TTC soit 46% moins cher

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes, sachant que la commune restera libre d'acheter ou pas selon le marché signé.

4- ASSURANCE DES BIENS ET RESPONSABILITES

Le Maire informe que, suite à une réunion avec l'assureur de la commune où il souhaitait évoquer la sinistrabilité de la commune et la protection juridique, de nouveaux contrats ont été proposés :

Assurance des biens, responsabilités

Vu la baisse du nombre de sinistres, le montant de la cotisation annuelle sera de 16 999.43 € alors qu'elle était de 24 705 €.

Ce nouveau contrat s'appliquera au 20 août 2015 d'où une ristourne de 2 828 € à encaisser.

Le Maire a signé ce nouveau contrat.

Assurance protection juridique

Suite au problème rencontré dernièrement (*), le Maire a demandé une proposition de contrat pour une assurance protection juridique de la commune ; Une extension du contrat a été proposée avec une cotisation annuelle supplémentaire de 994.64 €.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour ce nouveau contrat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de ce contrat.

(*) Recours sur un permis de construire

Le Maire rappelle le recours déposé par deux familles auprès du juge des référés et du Tribunal Administratif en vue de l'annulation d'un permis de construire délivré le 11 juillet 2015.

La commune a déboursé 3 274.95 € pour les honoraires d'avocat afin de constituer les mémoires en défense.

Le juge des référés a refusé de suspendre le permis de construire et au final, les deux familles se sont désistées concernant leur recours devant le Tribunal Administratif.

L'avocate de la commune souhaite savoir si la commune persiste dans sa demande de condamnation aux frais irrépétibles à hauteur de 1500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande ce dédommagement.

<p>5- ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE PORT DOUVOT BESANCON SUR DES COMMUNES DONT POUILLEY LES VIGNES</p>

Une enquête publique aura lieu du 5 octobre au 5 novembre 2015 sur la demande d'autorisation formulée par la ville de Besançon relative au nouveau plan d'épandage des boues de Besançon.

Le Conseil Municipal doit donner son avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête (prochaine réunion de conseil municipal) - Le dossier peut être consulté en mairie.

Franck Gibertini indique que les communes peuvent refuser de recevoir les boues ; il demande où sont déposées celles de Pouilley, issues de la rhyzosphère.

Bernard Maisse répond que les bassins n'ont pas encore été vidés et que le contrat signé avec la SAUR ne précise pas le lieu où seront évacuées les boues. Il signale toutefois que, lors d'une précédente estimation, le coût pour un dépôt à la station de Port Douvot était de l'ordre de 80 000 € pour la totalité des boues (s'il fallait vider en une seule fois)

6- DELEGUES COMMUNAUTAIRES : conséquence de la démission du Maire de Franois

Le Maire rappelle que la CAGB était composée à 60 % par les élus des communes périphériques et 40 % par les élus de Besançon.

Suite à la démission du Maire de Franois, la loi NOTRe impose un autre schéma avec un passage de 135 à 112 conseillers communautaires (57 représentants des communes et 55 de Besançon).

Le Préfet a demandé aux communes qui avaient 2 délégués de passer à 1 seul. Sauf exception, le premier délégué (pour Pouilley, le Maire) est considéré comme le délégué principal et le 2^e conseiller délégué (Annie Salomez) prend la place de suppléant ;

De nouvelles élections au sein des différentes instances de la CAGB auront lieu (Annie Salomez est actuellement déléguée au SCOT)

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de la fontaine en face de la mairie

Le Maire rappelle qu'ERDF doit terminer la mise en enrobé au niveau du coffret posé –Il rappelle que l'estimatif pour cette réhabilitation est de l'ordre de 20 000 €.

Un dossier de demande de subvention, à partir du projet établi par le CAUE va être déposé au titre de la DETR (Etat) ainsi qu'auprès de la CAGB –

Sandra Fallaix souhaitant revoir cet aménagement, le Maire adressera le projet à chaque conseiller municipal.

Fontaine du centre

Le Maire a demandé que le CAUE fasse également un projet pour fermer le lavoir du centre du village (sur les côtés et au niveau des bassins)

Aménagement de la rue du Puits

Marie-Agnès Guezet demande où en est la suppression des baliroutes en bas de la rue du Puits et l'aménagement de cette partie, suite à la mise en place du nouveau sens de circulation.

Le Maire indique que le groupe de travail est formé et il demande à Bernard Maisse de prévoir une réunion un samedi matin.

D'autre part, une nouvelle rencontre avec les propriétaires de la boulangerie devra avoir lieu en vue de la vente d'une partie de terrain jouxtant leur commerce (l'estimation a déjà été faite par les Domaines).

Bernard Maisse souligne que l'acquisition d'une partie de terrain permettrait l'aménagement de places de parking et valoriserait la propriété de la boulangerie car le terrain appartient à la commune jusqu'à la construction.

Eric Léonard pense qu'effectivement les deux parties (commune et commerce) ont intérêt à s'entendre sur cet aménagement.

Agnès Bas souhaite qu'au moment de la réflexion sur cet aménagement, le groupe de travail pense au problème des véhicules qui se garent de chaque côté de la sortie de la nouvelle rue de l'Ecole et qui empêchent la visibilité des automobilistes de la rue de l'Ecole et de la rue du Puits.

Sécurité rue de Lausanne

Sandra Fallaix souhaite revenir sur le dernier incident survenu devant les bureaux de la mairie. Un véhicule qui circulait dans le sens Gray – Besançon n'a pas pu s'arrêter derrière des véhicules en attente pour tourner sur la rue de l'Eglise ; il a glissé et a heurté deux potelets installés le long du trottoir.

Sandra Fallaix pose à nouveau la question sur les aménagements demandés suite aux différents accidents survenus depuis plusieurs années et qui touchaient davantage l'autre côté de la route (côté lavoir)

Franck Vermot-Desroches pense qu'il s'agit avant tout d'un problème de vitesse.

Franck Gibertini et Bernard Maisse indiquent que des choses ont été faites : panneaux avec chevrons réfléchissants pour signaler le virage - potelets installés du côté de la mairie pour empêcher le stationnement des véhicules ; Jean-Marc Bousset complète en disant que les poteaux permettent aussi de canaliser les piétons, surtout lors des mariages. Toutefois, il demande aux conseillers de réfléchir, dans le cadre de la réhabilitation du lavoir, à des aménagements possibles.

Fleurissement – Pouilley lauréate

La commission fleurissement du Département du Doubs a remis le diplôme de lauréat à la commune de Pouilley pour 2015. Patrice Jego est allé à la cérémonie de remise de diplômes où un bon d'achat de 100 € a également été remis pour encourager et motiver la commune afin d'obtenir « une fleur » dans la catégorie supérieure, lors du prochain concours.

Le Maire félicite la commission fleurissement de la commune.

Vente de terrain communal

Le Maire informe qu'il est allé signer l'acte notarié pour la vente d'un terrain communal situé au Pré du Ris à Madame Gunn, au prix convenu de 900 €.

Les écritures comptables pourront être faites pour enregistrer cette vente.

Accueil des réfugiés

Le Président de la CAGB s'est rendu à Paris pour représenter les communes et avoir les informations concernant l'accueil des réfugiés sur le territoire du Grand Besançon.

Les plateformes suivantes ont été créées :

Pour centraliser les propositions de dons et de bénévolat :

<http://solidairesrefugies.grandbesancon.fr/solidarite-refugies-je-veux-aider/>

Pour les mises à disposition de logements :

ddcspp-accueilrefugies@doubs.gouv.fr

Animation locale et Comité des fêtes

Comme cela a déjà été évoqué avec les représentants des associations qui font partie à la fois du comité des fêtes et de l'animation locale, il est souhaitable de réunir ces deux entités afin d'éviter les réunions et pour dynamiser les actions sur Pouilley les Vignes.

Le Maire et Jeannine Druot ont rencontré Cyril Bondenet, directeur de Familles Rurales et responsable de l'animation locale.

Il est d'accord pour regrouper les actions des deux structures sachant que le Comité des Fêtes organisait uniquement la fête du 13 juillet. La CAF a donné son accord.

Dans un premier temps, une assemblée générale extraordinaire doit être provoquée en vue de la dissolution du Comité des Fêtes.

La suppression de l'annuaire des associations a été évoquée car ce fascicule ne comporte pas toutes les manifestations organisées.

Recrutement d'agents recenseurs

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

les personnes intéressées pour faire ce travail peuvent déposer leur candidature en mairie.

Opération Brioches

Le Maire remercie les élus du Conseil Municipal et du CCAS pour leur participation à l'opération Brioches au profit de l'ADAPEI – la recette est de 3 206 € (2 800 € en 2014)

Publicité dans l'Appulien

Jeannine Druot souhaite que soit évoqué, lors d'un prochain conseil municipal, le tarif des encarts publicitaires dans l'Appulien.

LA COMMUNE RECRUTE

Maryse Buttet partant en retraite au 31 décembre 2015, un agent doit être recruté pour effectuer le nettoyage de différentes salles communales et faire l'état des lieux avec les locataires de la salle des fêtes.

La personne recrutée aura le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe – elle sera rémunérée sur la base de 22 heures hebdomadaires.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} janvier 2016.

les candidatures sont à déposer auprès du secrétariat de mairie.

**Commune de
POUILLEY
LES VIGNES**



**NOVEMBRE
DECEMBRE
2015**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
NOVEMBRE			
Mercredi 11 11h	Commémoration de l'armistice de 1918	Monument aux morts	Anciens combattants Commune
Vendredi 13 18h	Accueil des nouveaux arrivants	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 15 midi	Repas dansant	Salle des fêtes	Anciens Combattants
Samedi 21 20h	Repas dansant	Salle des fêtes	Section football de l'Etoile
Vendredi 27 20h30 Tarif 5 €	Soirée théâtre Avec la compagnie les menteurs d'Arlequin <i>Il faut que tu attendes mon retour</i> D'après l'histoire vraie du soldat Lucien Bersot	Salle des fêtes	Animation locale
			<p style="text-align: center;">réservation 03.81.60.21.11 animationlocalepouilley@orange.fr</p>
Dimanche 29 10h-17h	Bourse aux jouets	Salle des fêtes	A.P.E
DECEMBRE			
Samedi 5 11h	Hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord	Monument aux morts	Anciens combattants

Dimanche 6 Et Dimanche 13 8h/18h	ELECTIONS REGIONALES	Salle des fêtes maternelle	
DECEMBRE			
Vendredi 11 20h30	Concert de Noël	Salle des fêtes	Harmonie de Pouilley
Samedi 12 A partir de 14h30	Noël des enfants de la Lanterne (jusqu'au CM2)  Spectacle « la Befana » par la compagnie du Colibri Goûter et distribution de surprises	Salle des fêtes	SIVOS de la Lanterne
Vendredi 18	Fête de Noël	Salle des fêtes	A.P.E

ELECTIONS REGIONALES

6 ET 13 DECEMBRE 2015

Rappel des lieux de vote :

1- Maternelle nom* de A à I

2- Salle des fêtes nom* de J à Z

* nom de jeune fille pour les épouses

**NOEL DES ENFANTS DE POUILLEY LES VIGNES,
CHAMPVANS LES MOULINS
CHAMPAGNEY**

**Le SIVOS DE LA LANTERNE INVITE TOUS LES ENFANTS DE MATERNELLE
OU DE PRIMAIRE A UN APRES-MIDI RECREATIF**

SAMEDI 12 DECEMBRE A 14 H 30 A LA SALLE DES FETES DE POUILLEY



Spectacle "La Befana"

Au travers de ce conte inspiré du folklore italien, la compagnie du Colibri vous invite à découvrir l'univers de la Befana, sorcière d'Italie.

« Leopoldo et Luna ont été très sages cette année, en accrochant leurs chaussettes sur la cheminée, la veille de l'épiphanie, ils sont sûrs que la Befana leur apportera caramels et chocolats...mais le lendemain matin, dans les chaussettes, il n'y a que du charbon ! la Befana a dû se tromper ! les deux enfants partent à sa recherche, bien décidés à éclaircir ce mystère... »



A la suite du spectacle, le SIVOS DE LA LANTERNE offrira un goûter et des friandises....et le Père Noël fera peut-être une petite visite !!

